

# I. BIOGRAPHIE DE J. CLAUDE

Jean Claude naquit à La Sauvetat-du-Drop, dans l'Agenais, en 1618 ou 1619, et mourut, le 13 janvier 1687, à La Haye, dans l'exil décrété par Louis XIV lors de la Révocation de l'Édit de Nantes. Dès son enfance, il fut entouré d'exemples de vertu. Il fit ses premières études sous la direction de son père, pasteur instruit et dévoué, puis il se rendit à la Faculté de théologie de Montauban, où il obtint promptement l'affection de ses professeurs, MM. Garissoles et Charles. Avant d'être appelé dans l'Église de la Treyne, fief appartenant à la maison de Duras, il fut, en 1645, reçu ministre au Synode de la Haute-Guyenne et du Haut-Languedoc. A l'époque dont nous nous occupons, les Églises réformées de France formaient encore un tout compact et appuyé sur des bases solides. Quatre pouvoirs relevant les uns des autres dirigeaient l'Église. Sur le premier plan se trouvait le Consistoire, qui se réunissait toutes les semaines et veillait aux intérêts de la communauté. Les églises les plus voisines nommaient chacune deux députés



et avaient à leur tête un Colloque qui se réunissait tous les trois mois. Au-dessus du Colloque se trouvait le Synode provincial, qui se réunissait tous les ans et où chaque Colloque était représenté par deux députés. Enfin, au sommet de l'édifice était le Synode national, qui jugeait en dernier ressort toutes les questions de foi et de discipline. Il était convoqué tous les trois ans, mais les circonstances politiques empêchèrent souvent sa réunion. En 1646, Claude fut choisi par l'Église de Sainte-Affrique, dans l'Aveyron. Celle-ci avait eu le bonheur d'être servie par des hommes d'un grand mérite, puisque M. Gâches, mort en 1668, pasteur à Charonton, et M. Martel, nommé en 1653 professeur de théologie à Montauban, y avaient exercé leur ministère.

Huit ans après, l'Église de Nîmes, guidée par la réputation de J. Claude, le demanda et l'obtint. L'Église de Nîmes n'avait pas cessé d'être une des plus importantes de France. Claude acceptait une lourde tâche, mais il joignait à beaucoup d'instruction une remarquable puissance de travail, et le 3 mai, le Synode d'Uzès, tout en lui laissant les fonctions de pasteur, le chargea d'enseigner la théologie dans l'Académie de Nîmes. Cette académie, fondée en 1561, dura jusqu'en 1666, malgré les difficultés que le pouvoir lui suscita de bonne heure (voir Bulletin du Protestantisme français, 1854, p. 543 et suivantes). « L'enseignement de Claude était si net, nous dit M. De La Devèze<sup>a</sup>, les matières qu'il expliquait paraissaient si bien méditées, et tournées si heureusement à l'usage de la chaire et à l'intelligence de l'Écriture-Sainte, qu'il attira un grand nombre de proposants. » Dans ce nombre, signalons, en

---

a. Abrégé de la vie de M. Claude, par A.B.R.D.L.D., c'est-à-dire Abel Rotolp de La Devèze, pasteur à Castres, puis à La Haye (Amsterdam, 1687, in-32).



passant, David Martin, bien connu par sa traduction de la Bible.

Le ministère de Claude était de ceux qui devaient éveiller promptement la défiance inquiète des catholiques fanatisés. Ils cherchaient donc avec impatience l'occasion de l'entraver, et cette occasion ne devait pas tarder à se présenter. Un nouveau projet de réunir les deux religions avait été mis en avant, sous l'influence de la Cour, par le prince de Conti, gouverneur du Languedoc. Claude, qu'on avait nommé modérateur du Synode provincial tenu à Nîmes au mois de mai 1661<sup>a</sup>, remarqua qu'un petit nombre de ses collègues inclinait à accepter une proposition si étrange ; il la combattit énergiquement dans l'Assemblée et conclut en disant qu'il était « impossible d'unir la lumière avec les ténèbres et Jésus-Christ avec Bélial ». Le commissaire Peyremales, qui assistait à l'assemblée par ordre du roi, suivant l'usage, protesta vainement contre ces paroles qu'il trouvait injurieuses pour la religion du roi, vainement il chercha à en empêcher l'insertion au procès-verbal, on ne partagea pas sa manière de voir, et la proposition du Modérateur fut votée à l'unanimité. Prévenu aussitôt, l'évêque de Nîmes, Cohon, signala au roi cette conduite, et Louis XIV, après avoir cassé la délibération du Synode, interdit à Claude l'exercice de son ministère à Nîmes et le chassa de la province (6 août 1661).

Claude se rendit sans retard à Paris pour réclamer contre cette condamnation et pour se justifier. Pendant son séjour à Paris, il entama sa fameuse polémique avec Nicole et Arnauld sur la question de l'Eucharistie, dont nous aurons à nous occuper avec

---

a. Voir l'Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes, par M. Ménard, conseiller au présidial de la même ville. Tome VIII, édition de 1755, livre<sup>xxiii</sup>, page 153.

soin dans le cours de cette étude. Cependant toutes ses démarches restaient sans résultat et, n'attendant rien désormais d'une cour où régnait l'intolérance, il partit pour Montauban où il prêcha le lendemain de son arrivée et fut aussitôt nommé pasteur.

D'après M. Michel Nicolas, il fut également professeur de théologie dans cette ville (voir Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français, année 1858). Quatre ans après, on le frappa d'une nouvelle interdiction, par suite des plaintes formulées par l'évêque Berthier. Il courut encore à Paris pour réclamer contre cette nouvelle rigueur ; mais il ne réussit pas mieux que la première fois, et il allait se rendre aux vœux du Consistoire de Bordeaux lorsqu'il fut retenu par celui de Charenton (1666). L'Église de Charenton, aux portes de Paris, organisée depuis l'année 1606, était comme la métropole du protestantisme français et le principal théâtre de la controverse huguenote. Tout naturellement cette Église ne mettait à sa tête que des ministres distingués, et, si la religion dominante ne les avait comptés parmi ses adversaires, elle eût rendu à leur talent un hommage qu'elle leur a refusé. Claude ne tarda pas à occuper dans ce milieu le rang dont il était si digne, et il fut choisi comme le champion le plus capable de se mesurer avec Arnauld, Nicole et Bossuet. Il suivait, pas à pas, les plus minutieuses objections, il répondait, ligne pour ligne, aux plus longs ouvrages des adversaires de la Réforme. Il trouvait encore le temps d'entretenir une nombreuse correspondance pour ranimer les courages ou donner les consolations que la foi chrétienne sait inspirer. On n'a malheureusement pu recueillir qu'un volume de cette correspondance, mais nous y voyons une grande variété dans les sujets qu'il a abordés. La plupart des lettres qui nous



ont été conservées sont de véritables traités d'apologétique ou de controverse ; d'autres nous donnent un éclaircissement détaillé sur tel ou tel passage obscur de la Bible.

Pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, Claude resta l'infatigable défenseur des droits de ses coreligionnaires que le gouvernement foulait audacieusement aux pieds. A plusieurs reprises il protesta, au nom des opprimés, contre les violations chaque jour croissantes de l'Édit que l'on devait à Henri IV. Il protesta notamment contre un arrêt de 1675 qui excluait des synodes tous les ministres de fief, mesure qu'il regardait avec raison comme une des plus dangereuses atteintes que le clergé eût fait porter aux libertés des églises. Il protesta avec non moins d'énergie contre la *Déclaration du 17 juin 1681*, qui permettait aux enfants de se convertir à l'âge de sept ans, loi criminelle, contraire non seulement à l'Édit de Nantes, mais aux droits les plus sacrés de la nature. — Louis XIV ne tint nul compte de ces requêtes, et nous regrettons que toutes ne nous aient pas été conservées. Élie Benoit, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes* (tome IV, p. 298), les cite avec éloge et nous en présente une analyse sommaire.

Bayle, généralement si peu prodigue d'admiration, a dit, en parlant de Claude : « Je ne sais si l'on vit jamais plus de délicatesse avec plus de force, plus d'abondance avec plus de choix, plus de pénétration avec plus de justesse, plus de vivacité d'esprit avec plus de solidité de jugement, un tour plus aisé avec une méthode plus exacte, plus d'élévation dans les pensées. . . etc.<sup>a</sup> »

---

a. Nouvelles de la République des Lettres, n<sup>o</sup> de novembre 1867.